

N° 2024-079

OBJET :*GEMAPI – Fixation du produit
de la taxe pour 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 avril 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**30**
pour :.....**30**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :

- par Fabien TROMBERT à Jean-François MUFFAT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts qui prévoit la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'instituer et de percevoir une taxe en vue de financer la compétence GEMAPI,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais du 19 septembre 2017 instituant la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2018,

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire l'institution de la taxe GEMAPI. Elle rappelle également que le montant du produit de cette taxe fixé pour 2023 était de 250 000 euros et propose de porter ce montant à 500 000 euros en 2024 compte tenu des dépenses à prévoir sur l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **fixe** à 500 000 euros le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

